

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-  
MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à huis clos à la salle des séances du conseil le dix-septième de jour de janvier 2022 (17/01/2022) à compter de dix-neuf (19h10) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Rita Dufresne                      Marlène Doucet      Lucie Geoffrion  
Éric Beauchamp                  Émilie Doucet      Bernard Dumais  
Gaétan Beauchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente.

**Ouverture de l'assemblée**

Il est constaté que la convocation a été faite par la mairesse Rita Dufresne et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Modification de l'heure des séances.
2. AVIS DE MOTION et dépôt de projet du règlement 022-2022 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.
3. AVIS DE MOTION et dépôt de projet du règlement 023-2022 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

**Résolution 2022-01-021**      Modification de l'heure des séances

**ATTENDU** que les séances de conseil sont interdites au public;  
**ATTENDU** que la municipalité peut par résolution modifier l'heure des séances (art. 148 et 148.0.1 CM / art. 319 et 320 LCV).

Il est proposé par Éric Beauchamp  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu que les séances du conseil se tiendront à 14 heures à  
chaque premier mercredi du mois.

-Adoption à l'unanimité-

**Gaétan Beauchesne, conseiller, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 022-2022 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception;
- Dépose le projet de règlement numéro 022-2022.

**Lucie Geoffrion, conseillère, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 023-2022 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux;
- Dépose le projet de règlement numéro 023-2022.

La levée de l'assemblée est proposée par Émilie Doucet, appuyé par Bernard Dumais. Il est 19 h 13.

---

Rita Dufresne, mairesse

---

Sylvie Genois, greffière-trésorière